

Robeco Sustainable Global Stars Equities Fund N.V.

(la «Société»; société d'investissement à capital variable de droit néerlandais)

ROBECO
The Investment Engineers

Assemblée générale extraordinaire des actionnaires

se tiendra au siège de la Société, Weena 850 à Rotterdam aux Pays-Bas, le 10 avril 2025 à 9.30h.

Ordre du jour:

1. Ouverture et communications
2. Proposition de modification des statuts
3. Clôture

L'ordre du jour et le changement proposé des statuts peuvent être consulté par les actionnaires et autres personnes autorisées à l'adresse du siège de la Société (Weena 850, NL-3014 DA Rotterdam). L'ordre du jour, le changement proposé des statuts, les rapports annuels des trois dernières années, le prospectus et les documents d'informations clés sont également disponibles gratuitement via www.robeco.com/riam ainsi qu'auprès de BNP Paribas Securities Services, 9 rue du Débarcadère - 93500 Pantin (internet: www.robeco.fr.) En cas d'approbation de la proposition de modification des statuts lors de l'assemblée, cette décision ne sera pas communiquée séparément.

La directrice de la Société a déterminé comme ayant droit de vote et étant habilitées à assister à l'assemblée, les personnes qui au 13 mars 2025 (la «Date d'enregistrement») sont enregistrées en tant qu'actionnaires de la Société. À cette fin, le nombre d'actions après traitement de tous les ajouts et suppressions à la Date d'enregistrement dans l'administration d'un établissement affilié à Euroclear Nederland sera pris en compte.

Les actionnaires qui souhaitent participer à cette assemblée ou donner une procuration peuvent s'inscrire à partir du 14 mars 2025 jusqu'au 3 avril 2025 inclus auprès d'ING Bank N.V. par l'intermédiaire de l'établissement financier où elles détiennent un compte-titres pour les séries d'actions de Robeco Sustainable Global Stars Equities Fund - EUR E. Ces inscriptions doivent être accompagnées d'une déclaration de cet établissement financier dans laquelle est indiqué le nombre d'actions détenues à la Date d'enregistrement par l'actionnaire concerné.

Les droits de vote et d'assister aux assemblées peuvent, si cela est souhaité, être exercés par un mandataire détenant une procuration écrite. Les formulaires de procuration sont disponibles gratuitement au siège de la Société et via www.robeco.com/riam. Pour donner une procuration, l'actionnaire doit enregistrer ses actions de la manière décrite ci-dessus. Le formulaire de procuration dûment rempli, y compris les instructions de vote, doit être reçu à l'une des adresses indiquées dans le formulaire au plus tard le 3 avril 2025. Le mandataire doit présenter la preuve de son inscription et une copie de la procuration au bureau d'inscription le jour de l'assemblée avant l'ouverture de l'assemblée.

La directrice

Rotterdam, le 25 février 2025